bulletin des anciens

UNIVERSITE DE MONCTON

JUILLET 1975 • NUMERO 42

QUATRE CORMIER? — Voir p. 2

Bulletin des Anciens de l'Université de Moncton

Juillet 1975, numéro 42

Bulletin des anciens, publié à 7500 exemplaires, par le service des Anciens et du Développement de l'Université de Moncton, local 288, Pavillon Taillon, Université de Moncton, N.-B. Téléphone (506) 858-4000, poste 4130 ou 4131. Les photos sont du Studio Arnold, Moncton. La reproduction des articles est autorisée. La publication, rédaction et mise en page est sous la direction de Viateur Viel.

COUVERTURE

La fête des arbres 1975 a connu un énorme succès. On voit sur la photo couverture prise à cette occasion, quatre "Cormier"; un par nature, deux par héritage et un par mariage. De gauche à droite, le père Clément Cormier, l'arbre "Cormier", et les donateurs de l'arbre, Pauline Cormier et son mari Dr George A. Cormier.

Le conseil d'administration A.U.M. 74 - 75

M. Charles-Emery Brison, cl '61
président
M. Bernard Poirier, cl '57
président sortant
M. Léopold Belliveau, cl '54
vice-président
M. Adrien Arsenault, cl '53
vice-président
Mme Ghislaine Crawford, cl '72
vice-présidente
M. Roger Melanson, cl '63
secrétaire
M. Ulysse J. Belliveau, cl '51
trésorier
M. Gérard Arsenault, cl '71
conseiller
M. Réginald Aucoin, cl '67
conseiller
M. George D. Bouchard, cl '69
conseiller
M. Armand Brun, cl '64
conseiller
Mme Gilberte LeBlanc, cl '62
conseillère
M. Nelson Michaud, cl '63
conseiller
M. Yvon G. LeBlanc, cl '66
conseiller juridique
M. J. Patrice Blanchard, cl '53
gouverneur
M. William P. Boucher
membre ex-officio

Les cadres permanents Service des Anciens et du Développement

William P. Boucher, directeur
Viateur Viel, adjoint au directeur
Mme Murielle Allain, secrétaire
Roberte Vautour, secrétaire

Le conseil en marche

N.D.L.R.—Nous présentons dans ce numéro un résumé des dernières réunions du conseil A.U.M., afin de renseigner les anciens concernant le travail de leurs représentants.

— Cotisation pour les pères Ste-Croix. Lors d'une réunion de l'exécutif de l'A.U.M. plusieurs années passées, il avait été décidé de nommer membres en règle, tous les pères Ste-Croix de Moncton. Quelques années après, ce règlement a été aboli.

— Plusieurs lettres de remerciement parviennent au bureau des anciens en réponse à des félicitations, sympathies, etc... La lecture est faite lors des réunions A.U.M.

— Le Secrétaire général de l'Université avise le Conseil A.U.M. de la fin du mandat de M. J. P. Blanchard au poste de représentant des anciens au conseil des gouverneurs de l'U. de M.. M. Blanchard est alors proposé pour un autre mandat d'un an.

— M. Bernard Poirier avise le conseil qu'il est à étudier s'il a le temps de s'occuper de la présidence du comité de bibliothèque. Sa décision sera prise prochainement.

— M. Bernard Poirier annonce que le rapport du comité de nominations sera envoyé à chaque membre de l'A.U.M., accompagné d'une liste de membres en règle.

— Le comité chargé de choisir l'ancien-(ne) de l'année et le conférencier au banquet annuel de l'A.U.M. soumettra sous peu les recommandations au conseil.

— Le secrétariat soumet à chaque réunion son rapport. Par exemple, le travail en cours, les problèmes qui peuvent surgir, les rapports de différentes activités telles que bal des finissants, réalisations des clubs, etc...

— Beaucoup de temps a été accordé à la planification du Retour '75.

— Bernard Poirier est autorisé d'étudier la possibilité de former un club St-Joseph.

— Le conseil approuve la formation d'une équipe de fastball qui jouera dans la ligue industrielle de Moncton.

— Lors d'une réunion spéciale le 29 mai, le conseil A.U.M. étudie en bref le Rapport Lebel. Le conseil A.U.M. s'oppose à une recommandation de la Commission Lebel voulant que le nom de l'Université de Moncton soit changé. Par contre, le conseil est d'accord qu'il y ait une seule université de langue française pour tous les francophones du Nouveau-Brunswick. L'Université de Moncton est actuellement la seule université de langue française au Nouveau-Brunswick. Le conseil se propose cependant de faire une étude approfondie du rapport et des recommandations du comité.

— Une réception est organisée pour tous les membres des comités, club et conseil de l'A.U.M. Le but de la réunion est de permettre à tous de se rencontrer et de planifier le travail pour la prochaine année.

— Le conseil a décidé d'inviter aux réunions, le président des comités ou clubs de l'A.U.M., lorsque ces derniers auront des projets à soumettre ou à proposer à l'A.U.M.

Club A.U.M. de Moncton

Les anciens de Moncton savent s'amuser. C'est ce que nous démontre ce reportage photo prise lors de la soirée du bon vieux temps qui avait lieu le 19 avril dernier.

Une fin de semaine pas comme les autres

Plus de 750 finissants de l'Université de Moncton recevaient à la fin de l'année universitaire 1974-75 leur diplôme tant attendu. Pour fêter ce grand événement, l'Association des anciens leur préparait un grand bal auquel plus de 1200 personnes ont assisté. Le lendemain, l'Université faisait la traditionnelle remise des couleurs de faculté à chaque étudiant. Puisque cette année les cérémonies de fin d'année ont eu lieu plus tôt que lors des années précédentes, les étudiants n'ont pas reçu leur diplôme et ce, à la demande même de ces derniers. Leur diplôme leur a donc été envoyé par la poste au début de mai. Les cérémonies ont toutefois connu un grand succès et tous les participants ont grandement apprécié les activités d'une fin de semaine pas comme les autres.

Du moins sérieux . . .

Au plus sérieux!

On a déjà oublié les cours!

Au revoir!

Inventaire - Classe '39

La valeur d'une classe se mesure par le statut de ses membres. Le père Brown, professeur du temps, avait stigmatisé la classe 39, car contrairement aux autres classes précédentes, elle promettait peu de vocations religieuses. Et pourtant elle a fourni un archevêque.

J'avais écrit la prophétie de cette classe en 1939. M'étais-je trompé? Seul le destin m'a quelque peu déjoué.

La classe 39 en est une issue de la crise juste à la pré-guerre 1939-1946. Seul **John Ratigan** de Saint-Jean est mort sur le champ de bataille. **Jos Kelly** de Boston a poursuivi sa carrière militaire. Il est ou était colonel dans l'armée américaine.

Mgr **Aurèle Plourde,** archevêque d'Ottawa et **Guillaume Bourque,** père de la Salette, sont les seules vocations religieuses.

Henri et Arthur Léger (Hardware) sont devenus instituteurs au secondaire, le premier à sa retraite à Fredericton, le second encore au travail à Moncton.

Le fonctionnarisme compte le grand **Gérald Légère** dans la direction à Halifax, **Phil McCarroll,** président de la classe et excellent sportif à St-Stephen, **Pierre Léger,** contrôleur financier au Canadien National et **moi-même,** conseiller en main d'oeuvre, tous deux à Campbellton.

Parmi les professionnels, nous avons un dentiste, **Eugène Robichaud** à Richibouctou, un vétérinaire, **Alcide LeBlanc** à Dieppe et un médecin, **Joseph-Edouard Gaudet,** malheureusement décédé. Il pratiquait à Arvida. Il faut toujours un avocat. La classe en avait un avant 1939. **Paul-Emile Aubut** plaidait déjà des causes en plus de défendre le filet du fameux club que nous avions. Il est à Montréal. Rodolphe (Calotte) LeBlanc, comptable agréé opère un bureau bien coté à Moncton.

Nous étions dix-neuf. Je n'ai pas de nouvelles de Frank Coughlan de Saint-Jean et deux américains, **Emile Desroches** et **Gérard Ledoux**, qui, dit-on, se tirent bien d'affaires.

Hélas, **Léonide Nadeau,** homme prometteur, futur politicien, est mort quelques années après 1939.

P. J. Emery LeBlanc

A trente cinq ans de distance, il est drôle de se compter parmi les prochains retraités ou le compagnon, l'ami ou l'ainé des dirigeants actuels. En 1939, l'Université St-Joseph se préparait à la germination de l'Université de Moncton. Elle fêtait son 75e anniversaire. La guerre éclatait deux mois après cette fête.

Projet impôt 1975

Cette année encore, comme d'ailleurs depuis cinq ans, des étudiants de la faculté d'administration sous surveillance de professeurs experts, ont travaillé sur "Projet-Impôt". Ce dernier avait pour but d'aider le public, ayant un salaire en 1974, inférieur à $9,000 à remplir leur formule d'impôt. Plus de cinquante étudiants ont pris part au projet ce qui permit d'aider au delà de 450 personnes.

Un dicton chinois dit que si tu donnes du poisson à une personne, tu le nourris pour une journée; si tu lui apprends à pêcher, tu le nourris pour la vie. Conscients de ce problème, les étudiants planifient pour l'an prochain d'améliorer leur service en montrant aux gens à remplir eux-mêmes leur rapport d'impôt. Quoique l'ancienne formule ne sera pas complètement abolie, la nouvelle permettra d'offrir un double service: a) fournir ceux qui le désireraient une formation pour remplir son propre rapport d'impôt dans le futur, b) continuer à remplir les rapports de ceux qui ont peu de formation scolaire et qui se sentiraient embarrassés à régler certains problèmes un peu complexes.

Sur la photo, nous voyons de gauche à droite. Gaston Picard, com. III d'Edmundston, responsable du projet, Patricia LeBlanc, com. II de Cap-Pelé, Paul Léger, com. III de Caraquet, Jeannette Godin, com. III de Beresford et Edgar Léger, (debout) professeur ressources pour le projet.

Nominations

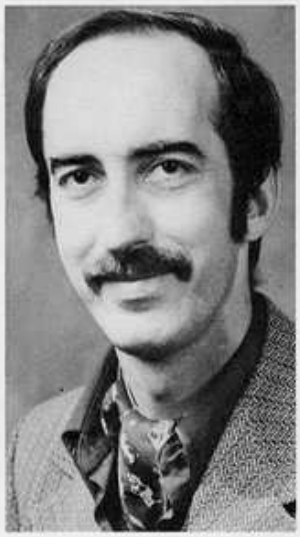

LEANDRE DESJARDINS, cl. '63, occupera le poste de directeur du Département de psychologie à l'Ecole des sciences sociales et du comportement à l'Université de Moncton. Originaire de Drummond, M. Desjardins est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université St-Joseph (1963), d'une maîtrise en psychologie de l'Université de Moncton (1968) et d'un doctorat en psychologie de l'Université du Colorado (1971).

HERVE BREAU, professeur adjoint à l'Université de Moncton, occupera le poste de directeur du Département d'administration à l'Université de Moncton. Avant sa venue à l'Université en juillet 1974, M. Breau a été à l'emploi de la Commission d'énergie du Nouveau-Brunswick pendant 17 ans, dont trois comme ingénieur et 14 années comme gérant de succursales.

Natif de Moncton, M. Breau est titulaire d'un baccalauréat en Sciences appliquées, génie électrique de l'Université du Nouveau-Brunswick (1958) et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Moncton (1973).

M. JEAN DAIGLE, a été nommé directeur du Département d'histoire-géographie de la Faculté des arts. Originaire de Montréal, M. Daigle est au service de l'Université depuis 1966 et a présentement le titre de professeur adjoint.

Il détient un baccalauréat ès arts (1963) et une maîtrise ès arts (1970) de l'Université de Montréal. Il travaille actuellement à sa thèse de doctorat de l'Université du Maine à Oreno, thèse qui porte sur les relations commerciales entre l'Acadie et le Massachusetts au 17e siècle.

A la Faculté des sciences, M. LOUIS LAPIERRE, professeur adjoint assumera les fonctions de directeur du Département de biologie à l'U. de M.

Originaire d'Halifax, N.-E., M. Lapierre est titulaire d'un baccalauréat ès arts (1962) et d'un baccalauréat ès sciences (1964) du Collège Ste-Anne. Il détient également un baccalauréat en éducation (1967) du Collège St-Louis d'Edmundston et une maîtrise ès sciences de l'Université du Maine (1972).

à l'U. de M.

Le Père LOUIS-MARCEL DAIGLE a été nommé secrétaire général par intérim, succédant ainsi à M. Léandre Bourque, qui est en congé sabbatique. La nomination du Père Daigle est en vigueur depuis le 15 mars 1975.

Natif d'Ottawa, le père Daigle est titulaire d'un baccalauréat ès Arts au collège St-Joseph en 1940 et d'une licence en philosophie de l'Université Laval en 1954.

M. LEONARD J. LEBLANC occupera le poste de doyen de la Faculté des sciences, remplaçant M. Roland Cloutier qui quitte l'Université pour assumer les fonctions de recteur du Collège Saint-Boniface au Manitoba.

Originaire de Moncton, M. LeBlanc est titulaire d'un baccalauréat en Sciences du Collège St-Joseph en 1959 et d'un doctorat de l'Université Notre-Dame d'Indiana en 1964.

A l'Ecole des sciences sociales et du comportement, M. GERARD CORMIER occupera le poste de directeur de l'école, succédant à M. Fernand Mattart, qui part en congé sabbatique cette année. Originaire de Moncton, M. Cormier est titulaire d'un baccalauréat ès arts du Collège St-Joseph en 1948, d'un Baccalauréat en Psychologie de l'Université de Montréal en 1950, une Maîtrise en Psychologie du même endroit en 1951.

Le Père Reno Desjardins a été nommé directeur du Conseil de recherche de l'Université, remplaçant M. Brian Newbold également en congé sabbatique. Originaire de Drummond, N.-B., le père Desjardins est titulaire d'un baccalauréat ès arts du Collège St-Joseph en 1945, d'un Baccalauréat en éducation, St-Joseph en 1954, Maîtrise en éducation Collège St-Joseph 1956, Licence O.P. en 1958 de l'Université Laval, d'un Ph. D. d'Ottawa en 1973 et d'un doctorat en psychologie sociale de l'Université de Paris en 1973.

N'oubliez pas le retour annuel '75

le 24, 25, 26 octobre

Fêtes des arbres

Le chancelier de l'Université, le Père Clément Cormier plante son arbre sous les yeux vigilants des grands et des petits.

Cette année encore, la Fête des Arbres de l'A.U.M. a connu un succès énorme. L'an dernier, on s'en souvient, les anciens et amis de l'Université avaient donné à l'Université plus de 50 arbres, en plus d'un montant de $400 pour l'embellissement du Campus. Cette année, le Club d'embellissement, chargé d'organiser la fête des arbres 1975 s'était fixé un objectif de $1,500. A ce jour, un total de $1,845, nous est parvenu à l'Université, couvrant les frais pour l'achat de 16 pots de fleurs en ciment et 60 arbres.

Donateur d'un arbre

Albert, Roland
Sillery, P. Q.
Albert, Yvan
Moncton, N.-B.
Allain, Mgr Désiré
Bouctouche, N.-B.
Arsenault, Alban
Moncton, N.-B.
Arsenault, Dr J. Edmond
Charlottetown, I. P.-E.
Arsenault, Fernand
Moncton, N.-B.
Aucoin, Réginald
Moncton, N.-B.
Belliveau, Rév. Hector
Caraquet, N.-B.
Belliveau, Léopold
Moncton, N.-B.
Belliveau, Ulysse J.
Moncton, N.-B.
Blanchard, J. Patrice
Fredericton, N.-B.
Blanchette, Guy
Shearwater, N.-E.
Blanchet, Hervé
St-Pamphile, P. Q.
Boudreau, Charles-Eudore
Nigadoo, N.-B.
Brison, Charles-Emery
Moncton, N.-B.
Brun, Armand
Shédiac, N.-B.
Cadieux, Françoise
Moncton, N.-B.
Chiasson, Claude A.
Shippagan, N.-B.
Clow, J. Arnold
Moncton, N.-B.
Cohen, H. Reuben
Moncton, N.-B.
Comeau, Donald
Moncton, N.-B.
Communauté Chrétienne
Université de Moncton
Communauté Pères Ste-Cr.
Moncton, N.-B.
Cormier, Rév. Clément
Moncton, N.-B.
Cormier, Dr George A.
Moncton, N.-B.
Crawford, Ghislaine
Moncton, N.-B.
Durepos, Patrick
Grand-Sault, N.-B.
Enseignes Champlain Sign
Dieppe, N.-B.
Finn, Gilbert
Dieppe, N.-B.
Finn, Jeannine
Dieppe, N.-B.
Gaudet, Arthur
Moncton, N.-B.
Gaudet, Jean
Dieppe, N.-B.
Gauthier, Dr J. D.
Shippagan, N.-B.
Lanteigne, Réjean
Montréal, P. Q.
LaPierre, Louis
Dover, N.-B.
LeBlanc, Amédée & Gilberte
Moncton, N.-B.
LeBlanc, Emery
Montréal, P. Q.
LeBlanc, Janice
Moncton, N.-B.
LeBlanc, Jules
Moncton, N.-B.
LeBlanc, Loyola
Moncton, N.-B.
LeBlanc, Dr Paul-Emile
Bouctouche, N.-B.
LeBlanc, Rodolphe R.
Dieppe, N.-B.
Léger, Edgar
Moncton, N.-B.
Léger, Evariste L.
Rhode Island, E.-U.
Léger, Dr Gabriel
Moncton, N.-B.
Léger, Fabien
Campbellton, N.-B.
Mackin, Ian P.
Dieppe, N.-B.
Melanson, Alphonse Y.
Moncton, N.-B.
Melanson, Roger
Lewisville, N.-B.
Michaud, Hervé J.
Bouctouche, N.-B.
Newbold, Dr Brian J.
Moncton, N.-B.
Ouellette, Guillemond
Québec, P. Q.
Picard, Dr Alyre
Alma, P. Q.
Poirier, Bernard
Fredericton, N.-B.
Saintonge, Armand
Fredericton, N.-B.
Sauvageau, René
Ste-Foy, P. Q.
Savoie, Douglas
Toronto, Ontario
Savoie, Sylvio J.
Moncton, N.-B.
Toner, Vance
Riverview, N.-B.
Urquhart, George T.
Moncton, N.-B.
Wheeler, Maire Gary
Moncton, N.-B.

à l'Université de Moncton

Joan LaPierre aide son fils à planter l'arbre familial.

Le doyen des anciens, le Père Hector Belliveau regarde avec satisfaction son travail accompli.

Janice LeBlanc se demande pourquoi le maire de Moncton, M. Gary Wheeler ne vient pas lui aider.

Françoise Cadieux n'a jamais eu peur d'une pelle. . . ni du président de l'A.U.M.

N.D.L.R.—Nous publions ici une lettre reçu du doyen des anciens du Collège St-Joseph, le père HECTOR BELLIVEAU.

Villa Beauséjour,
Caraquet, N.-B.
le 22 mai 1975

. . . Ci-inclus, $25 pour que vous plantiez un arbre, (un orme si possible), en mon nom sur le campus de l'Université de Moncton.

Le Père Médard Daigle m'annonçait, il y a deux ans, qu'à sa connaissance j'étais le **doyen** de tous les anciens élèves du Collège St-Joseph, étant entré, comme "plein" pensionnaire en 1901.

Il y a peut-être des vieillards à Memramcook qui étudiaient au Collège avant 1901, et qui vivent encore. Mais ils n'étaient que demi - pensionnaires et mangeaient chez-eux.

Dans trois mois, j'aurai 86 ans; donc j'arriverai bientôt au grand départ. A ce moment-là, mon arbre prolongera ma vie, pour ainsi dire pour un autre 86 ans . . .

Tout à vous,

Hector Belliveau, ptre

Donateur d'un pot de fleurs

Albert, Elide
Moncton, N.-B.
Baird, Hamilton
Moncton, N.-B.
Blanchette, Conrad
Moncton, N.-B.
Bouchard, George D.
Edmundston, N.-B.
Boucher, William P.
Bouctouche, N.-B.
Bourque, Claude
Dieppe, N.-B.
Brison, Charles-Emery
Moncton, N.-B.
Caisse Populaire Assomption Ltée
Moncton, N.-B.
Cormier, Rév. Clément
Moncton, N.-B.
Fédération des Caisses
Populaires Acadiennes
Caraquet, N.-B.
Fédération des étudiants
Université de Moncton
Green Thumb Gardens
a/s M. Francis B. Goguen
Moncton, N.-B.
Léger, Claudius I. L.
Moncton, N.-B.
Savoie, Calixte F.
Lewisville, N.-B.
Société d'Assurance des Caisses
Populaires Acadiennes
Caraquet, N.-B.
Soucy, Maurice W.
Rivière-du-Loup, P. Q.

"Rapport Lebel"

Recommandations

En 1974, la Commission de l'enseignement supérieur du Nouveau-Brunswick, qui était sur le point de céder la place à la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes, recommandait de mettre sur pied un comité d'étude avant de se prononcer sur le financement futur des collèges affiliés à l'Université de Moncton. Ceci, faisant suite à la fermeture du Collège de Bathurst, et la réaction du public qui croyait que la concurrence s'accentuait entre l'Université et les collèges affiliés. Les collèges affiliés étaient ceux de Bathurst, St-Louis Maillet d'Edmundston et Jésus-Marie de Shippagan.

Le comité fut créé le 23 septembre 1974 par la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes. Les membres de ce comité étaient Louis Lebel, président; Gilbert Finn, John Crean et Michel Bastarache. Dans son mandat, il devait étudier:

"1) La structure actuelle de l'enseignement supérieur de langue française, qui prend ses origines dans le rapport Deutsch de 1962;

2) Les conditions nouvelles et les changements dans le nombre et l'orientation des inscriptions, lesquelles soulèvent des doutes quant à l'avenir de certaines institutions d'enseignement;

3) La confusion qui existe chez la population de certaines régions qui ne sait plus quel sera l'avenir des collèges affiliés;

4) Les services qui doivent être assurés aux différentes régions de la province dans le domaine de l'enseignement supérieur universitaire et non universitaire;

5) La nécessité de préciser le rôle des différentes institutions au sein de la communauté et de spécifier quelles doivent être leurs relations les unes avec les autres."

Les travaux du comité a débuté le 1er octobre 1974 et le 22 mars 1975, le rapport final était présenté à Sr Catherine Wallace, présidente de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes. Les recommandations étaient celles-ci:

1—Qu'il y ait une seule université de langue française pour tous les francophones du Nouveau-Brunswick.

2—L'Université Acadienne ne doit être responsable d'aucun enseignement dans la langue anglaise, hormis les cours de langue; elle doit cependant recevoir seule le mandat d'assurer la formation des étudiants de langue française du Nouveau-Brunswick.

Dans tous les cas où l'Université Acadienne se trouve dans l'impossibilité d'assurer l'enseignement d'un programme dans la langue française, une entente visant à créer des ouvertures pour les étudiants qui désirent s'y inscrire devra être conclue avec les autres universités de langue française au Canada.

3—Qu'une nouvelle université soit créée; que cette nouvelle université remplace, le 1er juillet 1976, l'Université de Moncton, le Collège St-Louis/Maillet et le Collège Jésus-Marie de Shippagan.

4—Que l'Université Acadienne soit propriétaire des terrains, édifices et équipements de l'Université de Moncton, du Collège Saint-Louis/Maillet et du Collège Jésus-Marie de Shippagan et qu'elle assure son enseignement régulier sur ces trois campus.

Que les cours réguliers ne soient pas réintroduits au Collège de Bathurst et que les propriétés de cette institution soient transférées à la Commission de l'enseignement supérieur non universitaire pour la création, le 1er juillet 1975, d'un institut de formation technique et professionnelle de langue française.

5—Que l'Université Acadienne offre sur le campus de Moncton les programmes universitaires de quatre ans, ainsi que ses cours de maîtrise et de doctorat;

Que l'Université Acadienne offre sur les campus d'Edmundston et de Shippagan les cours actuellement dispensés sur chacun de ces campus ainsi que les autres cours de première et de deuxième année que le Conseil des gouverneurs jugera utile d'y ajouter.

6—Que l'Université Acadienne soit autorisée à offrir, sur ses campus d'Edmundston et de Shippagan, des cours dits non universitaires.

"Rapport Lebel"

Recommandations

7—Que tous les cours d'éducation permanente de langue française relèvent d'une même autorité, qui aura pour mandat d'établir un programme provincial d'enseignement dans ce secteur.

8—Que l'Université Acadienne soit administrée par un Conseil des gouverneurs composé comme suit:

— un chancelier,

— un président, qui est premier fonctionnaire de l'université

— le recteur de chacun des 3 campus

— un étudiant de chacun des 3 campus

— deux représentants de chacune des trois grandes régions, nommés par le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

— deux représentants de chacune des trois grandes régions, nommés par les autres gouverneurs.

— trois personnes de l'extérieur du Nouveau-Brunswick nommées par les autres gouverneurs, à leur discrétion.

9—Les amendements à la charte, les décisions relatives à l'introduction et à la discontinuation de programmes, l'ouverture et la fermeture de campus, le choix du président et la nomination de gouverneurs doivent être approuvés par les deux tiers des gouverneurs présents.

10—Que le président de l'université et trois adjoints, qui lui seront attachés, soient préférablement logés hors des campus;

Que chacun des trois campus ait par ailleurs un personnel administratif qui lui soit propre.

11—Que le Sénat académique soit composé des membres suivants:

— le président

— le recteur de chacun des trois campus

— le vice-recteur académique du campus de Moncton.

— le directeur des études du campus d'Edmundston.

— le directeur des études de Shippagan.

— le doyen de chacune des faculté et écoles de l'université.

— six professeurs du campus de Moncton.

— quatre professeurs du campus d'Edmundston.

— deux professeurs du campus de Shippagan.

— deux étudiants au niveau du bachelier, du campus de Moncton.

— un étudiant au niveau de la maîtrise ou du doctorat.

— un étudiant du campus d'Edmundston.

— un étudiant du campus de Shippagan.

12—Que le Sénat crée deux comités permanents disposant d'un personnel à plein temps et de ressources suffisantes pour assurer leur bonne marche, à savoir un comité de contrôle de la qualité de l'enseignement et un comité de planification et de contrôle de l'éducation permanente.

13—Que le Comité exécutif du Conseil des gouverneurs comprenne:

— le président

— le recteur de chacun des 3 campus

— un gouverneur, choisi parmi les personnes qui ne sont pas à l'emploi de l'université, pour chacune des trois grandes régions.

Qu'une équipe administrative comprenant le recteur, le vice-recteur académique (directeur des études à Edmundston et Shippagan) et le vice-recteur administratif (directeur des services administratifs à Edmundston et Shippagan) voit au fonctionnement de chacun des campus. Le président de l'université fait partie ex officio de l'équipe administrative de chacun des campus.

14—Les recteurs sont les premiers fonctionnaires de leurs campus et ils sont vice-présidents de l'université.

15—Que soit créée une commission francophone de l'enseignement supérieur non universitaire, parallèle au New Brunswick Community College, avec le mandat de définir les besoins des régions francophones, d'établir les programmes à mettre en oeuvre dans ces régions et de veiller au bon fonctionnement des institutions de langue française qui dépendent d'elle.

16—Au niveau local, trois conseils régionaux francophones établis en fonction des démarcations de l'Annexe 2 suggèreront des programmes d'enseignement.

Le Comité souhaiterait y voir représentés:

— les principaux employeurs de chaque région,

— le secteur ouvrier

— les commissions scolaires

"Rapport Lebel"

Recommandations

— les institutions d'enseignement supérieur, universitaire et techniques, les écoles de métiers et les écoles professionnelles spécialisées (école de pêches, école d'agriculture),

— le mouvement coopératif

— les groupes de citoyens

— le ministère de la main-d'oeuvre, le ministère du travail.

17—A) La création, le 1er juillet 1975, d'un institut de formation technique et professionnelle à Bathurst. Cet institut, fera usage des installations actuelles du Collège de Bathurst.

Il aura pour mandat d'offrir des cours et des programmes post secondaires dans les domaines suivants: techniques forestières, aménagement, techniques de chimie, technologie du bâtiment, technologie du génie civil, techniques de la mécanique, équipement motorisé, électrotechnique, métallurgie, exploration et géologie minières et autres techniques demandant la mise en place d'équipements spécialisés; communications, publicité, graphisme, radio-tv, musique, artisanat, céramique, photographie, impression, reliure.

B) La création d'une école de métiers de langue française à Bouctouche pour desservir les francophones du sud-est, en particulier ceux du comté de Kent.

18—D'étudier en priorité la possibilité d'établir une école d'infirmières de langue anglaise à Chatham/Newcastle et une école d'infirmières de langue française à Bathurst pour desservir le nord-est.

19—La création à l'Institut de Memramcook d'un cours spécialisé de technique agricole.

20—Que l'Université Acadienne à Edmundston et Shippagan offre certains cours professionnels post secondaires apparentes au domaine universitaire, tels le secrétariat bilingue, le secrétariat médical, le secrétariat juridique, les techniques infirmières et la bibliotechnique, le marketing, la finance, les techniques administratives, les techniques de laboratoire, les techniques paramédicales et dentaires, etc., qui ne sont pas aujourd'hui disponibles en français dans la province.

21—Que la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes et le gouvernement du Nouveau-Brunswick mettent conjointement sur pied un comité d'implantation pour assurer la mise en oeuvre des recommandations contenues dans ce rapport.

22—Que ce comité d'implantation soit chargé de faire une évaluation de la nouvelle structure lorsqu'elle aura été en opération durant cinq ans.

23—Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick accorde à la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes et à la Commission de l'enseignement supérieur non universitaire les argents nécessaires pour leur permettre de réaliser les changements suggérés et pour permettre à l'université acadienne et à l'Institut de technologie de Bathurst de fonctionner sans que leur budget respectif soit grevé par les dettes accumulées par les institutions existantes;

Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick propose au gouvernement fédéral et au ministère de l'expansion économique régionale la signature d'une sous-entente, sous le régime du programme cadre de développement, visant à développer l'enseignement technique et professionnel de langue française dans la province.

Le 12 mai dernier, la Commission d'enseignement supérieur des provinces Maritimes acceptait le rapport **en principe.** Au début de juillet, la Commission doit se réunir et nommera semble-t-il un comité qui verra à l'application des recommandations du rapport, suite à des négociations qui auront vraisemblablement lieu entre ce dernier comité et les recteurs de l'Université et des collèges affiliés.

REACTIONS DIVERSES

Depuis la présentation du rapport, plusieurs groupements, organismes, associations, etc., se sont prononcés. Faire la syntèse de toutes les critiques serait superflue. La rédaction du Bulletin des Anciens veut cependant émettre, la réaction de quelques personnes ou groupements directement concernés par le rapport. Suite à tout ceci, les anciens et amis de l'Université de Moncton seront sans aucun doute en mesure d'avoir leur propre opinion.

"Rapport Lebel"

Réactions diverses

Le recteur de l'U. de M. Dr Jean Cadieux

"La communauté universitaire de Moncton a été un peu surprise par certaines recommandations du comité LeBel en ce qui touche la structure de l'enseignement universitaire francophone dans notre province, c'est le moins qu'on puisse dire, surtout si on se replace dans le contexte des principes qui ont présidé à la création de l'Université de Moncton avec ses collèges affiliés et si on considère aussi le développement rapide de notre université dans un climat difficile. Il a fallu au cours des années monter des programmes, organiser un corps professoral, construire des édifices, bref, créer une Université.

Nous croyons, sans fausse modestie, et cela est tout à l'honneur de ceux qui ont oeuvré à sa fondation, à son organisation et à son développement, que notre Université a atteint un de ses objectifs: celui de créer une institution francophone dont la valeur académique est reconnue. Il reste beaucoup à faire: agrandir le champ des recherches et élargir le cadre de ses enseignements afin d'offrir un meilleur choix de cours et si possible, couvrir tout le champ de l'enseignement universitaire.

Les recommandations du rapport LeBel concernant la nouvelle structure, c'est-à-dire la création d'une nouvelle Université avec trois campus, dont Moncton serait une des composantes, remet en question la crédibilité du travail universitaire accompli au cours des douze dernières années à Moncton et risque d'arrêter la marche en avant d'une institution appelée à rendre au cours des années des services toujours de plus en plus grands. Voilà pourquoi, dès la parution du rapport LeBel, j'ai déclaré que l'enseignement universitaire devait trouver sa tête de pont à Moncton.

Ce que la Commission Deutsch ambitionnait pour les Acadiens en 1962 lorsqu'elle lançait un appel à la "concentration des efforts", c'était une institution de haut-savoir, apte à créer une atmosphère propice à l'enseignement supérieur et à la recherche, groupant une équipe d'intellectuels hautement qualifiés, dotée de structures académiques élaborées, d'une bibliothèque conçue pour l'enseignement supérieur et de laboratoires bien équipés même s'ils sont dispendieux, offrant des programmes avancés dans une variété de disciplines, offrant un large éventail d'options engageant à la fine spécialisation dans le but de préparer des chefs de file dans tous les domaines.

Si les Acadiens veulent aspirer à une véritable institution universitaire de qualité qui se compare favorablement aux autres universités du pays, le principe de concentration recommandé par la Commission Deutsch est une condition sine qua non. Notre population francophone est trop limitée et trop dispersée pour que nous puissions dissiper nos ressources universitaires et aspirer à l'excellence.

La concentration au haut niveau de l'enseignement proprement universitaire n'empêche pas de doter chacune des régions d'institutions aptes à répondre aux besoins de ces régions et d'apporter une contribution essentielle à l'économie. Voilà pourquoi, je continue à croire que les structures actuelles de l'Université sont adéquates pour atteindre la finalité de l'Université."

Le recteur du Collège St-Louis-Maillet M. Marcel Sormany

"Depuis sa parution, il y a déjà quelques semaines, le rapport LeBel a suscité toute une gamme de réactions et de commentaires. Quoi qu'on en dise, c'est un document extrêmement positif, qui propose des formules aptes à permettre à nos institutions d'enseignement post-secondaire de jouer leur rôle le plus pleinement possible.

D'abord centré sur l'étudiant, le rapport n'en reconnaît pas moins la fonction des institutions actuelles comme foyers de culture et il perçoit l'Université comme un facteur d'unité entre les diverses régions francophones de la province.

C'est d'abord l'étudiant de langue française, où qu'il se trouve dans la province, qui est au centre des préoccupations du Comité d'étude. La création d'une seule université qui s'étend sur tout le territoire assure la même chance à tous.

De plus, l'unification de l'éducation permanente et son extension à tous les coins de la province aura un effet bénéfique en ce sens que personne ne sera privé de la chance d'entreprendre et de poursuivre des études pour la simple raison qu'il est géographiquement éloigné du siège social de l'Université.

Par ailleurs l'importance que le rapport LeBel attache à la formation non-universitaire pour les francophones ne saurait être minimisée. Ceci comblera une lacune que l'on déplore depuis bien longtemps. L'enseignement professionnel et technologique est un secteur où nous avons besoin de nous développer si nous voulons tenir notre place sur le marché du travail.

"Rapport Lebel"

Réactions diverses

Tout en maintenant l'étudiant au centre de leurs préoccupations, les membres du Comité d'étude n'ont pas oublié la valeur des institutions locales comme foyers de culture. Aussi ont-ils voulu perpétuer ce rôle en proposant des mesures qui permettront aux campus régionaux non seulement de survivre mais de **croître** et de **s'épanouir.**

Enfin le rapport LeBel voit dans la nouvelle Université un facteur d'unité. Elle fait disparaître un élément de concurrence qui est loin d'être toujours sain. Il y a discorde et mésentente lorsqu'une région se sent dominée ou menacée dans sa survie par une autre. Quand toutes les régions seront en sécurité, qu'elles sauront qu'elles participent entièrement à la vie de leur université, le régionalisme ne s'éteindra pas sans doute, (ce serait d'ailleurs malheureux de perdre des caractéristiques régionales qui sont une richesse) mais il perdra ce qu'il y a de négatif et de destructif.

Les membres du comité LeBel méritent des félicitations pour l'excellence de leur travail, pour leur réalisme et leur esprit positif. Au fait dans l'application de telles recommandations ce sont tous les "parlant français" de notre province qui bénéficient. Et le Comité LeBel a le grand mérite d'apporter ces solutions sans qu'aucune des institutions existantes ne soit appelée à sacrifier quoi que ce soit d'essentiel."

Le Recteur du Collège Jésus-Marie Sr Irène Léger

"Le Collège Jésus-Marie appuie entièrement le rapport LeBel. Pour bien comprendre le sens de cet appui, il faut savoir que le Collège Jésus-Marie, depuis qu'il a ouvert ses portes en 1960, a dû lutter presque constamment pour survivre. En offrant aux jeunes filles de la région la possibilité de poursuivre des études supérieures, le Collège Jésus-Marie répondait à un besoin réel. Jusqu'en 1960, en effet, seulement deux jeunes filles de la région avaient obtenu leur baccalauréat ès-Arts. L'éloignement des institutions d'enseignement supérieur, les difficultés financières, empêchaient celles qui en auraient eu les aptitudes de continuer leurs études au-delà de la douzième année. Depuis, au-delà de 180 jeunes filles ont obtenu un premier degré universitaire au Collège de Shippagan. Le Collège Jésus-Marie a donc joué un rôle certain pour l'éducation des jeunes dans une région défavorisée au point de vue économique et éloignée des grands centres. Avec l'évolution de la société et pour suivre les recommandations de la Commission Lafrenière, le rôle du Collège a changé, mais il n'a pas disparu puisque les conditions mentionnées ci-dessus sont encore actuelles.

Le Comité LeBel a considéré l'ensemble de la province et a voulu par ses recommandations donner à tous une chance égale en matière d'éducation tant universitaire que technique. Les francophones du Nouveau-Brunswick sont dispersés à la grandeur de la province; il faut donc des centres de culture et d'enseignement supérieur répartis à divers points. Mais nous ne sommes pas nombreux et il ne faut pas disperser nos efforts. La recommandation voulant qu'il y ait une seule université avec trois campus: Moncton, Edmundston, et Shippagan nous semble répondre à ce double objectif. Il faut aussi que tous se sentent impliqués dans leur université. La représentation par région au Conseil des Gouverneurs de l'Université Acadienne fait de l'Université l'affaire de tous les francophones du Nouveau-Brunswick. Nous sommes défavorisés au point de vue technique: un institut de formation technique et professionnelle à Bathurst et une école de métiers à Bouctouche visent à combler cette lacune.

Nous considérons que le Comité LeBel a accompli dans le court temps qui lui était alloué un travail admirable pour le progrès des francophones et nous ne pouvons que souhaiter que ses recommandations soient acceptées".

"Rapport Lebel"

Réactions diverses

Doyens et directeurs à l'U. de M.

Préparé par:

Yvan Albert, doyen, Sciences de l'éducation

Rhéal Bérubé, directeur de l'Extension

Roland Cloutier, doyen, Sciences

Gérard Cormier, professeur département de Psychologie

Raoul Dionne, doyen, Arts

Fernand Mattard, directeur, Sciences sociales et comportement

Gilles A. Nadeau, directeur, Vie étudiante

Brian Newbold, directeur, Conseil de recherches

Marielle Préfontaine, directrice, Sciences infirmières

Par le présent communiqué, les doyens de l'Université de Moncton, après analyse des 24 recommandations contenues dans le rapport du Comité LeBel présenté le 15 mai 1975 à Frédéricton, désirent faire connaître au public leur première réaction basée sur les considérations suivantes:

l'éducation, à tous ses paliers, est par définition une oeuvre de spécialistes;

l'éducation, au niveau universitaire en particulier, doit être centrée sur les besoins de l'étudiant bien plus que sur les structures administratives qui ont parfois tendance à en diminuer l'efficacité;

l'Université de Moncton, avec une structure administrative beaucoup moins complexe que celle proposée, a concrètement prouvé la qualité de l'enseignement qu'elle dispense et la disponibilité de ses services à toute la population francophone des Maritimes;

finalement, on ne doit pas perturber pour des fins non académiques les structures d'une institution dynamique et en pleine voie d'épanouissement si l'on tient à coeur la survie de l'enseignement supérieur francophone dans les provinces maritimes;

les doyens de l'Université de Moncton invitent les professeurs, les étudiants et les milliers d'anciens de l'Université ainsi que le public en général, qui ont bénéficié et bénéficient encore du système universitaire francophone actuel de cette province, d'analyser les conséquences néfastes qu'auraient certaines recommandations du Comité LeBel sur l'éducation supérieure francophone.

La FEUM

La FEUM déplore le fait que les organismes francophones aient donné leur appui au rapport LeBel trop rapidement. Selon le porte-parole de la FEUM, M. Gérard Blanchard, la grande faiblesse du rapport LeBel c'est qu'il se base trop sur l'aspect administratif et il encourage le régionalisme. Le comité LeBel, n'a pas étudié les besoins des étudiants ni les vrais besoins de la population francophone de la province.

En résumé, la FEUM accepte le principe d'une seule université française mais elle rejette l'idée d'une université avec trois campus où il y aurait un dédoublement de cours universitaires.

La FEUM voudrait que l'Université de Moncton réponde aux satellites à Edmundston et Shippagan où elle offrirait des cours technologiques hautement spécialisés, répondant aux besoins de la région, par exemple, le domaine des pêcheries, de l'agriculture et de l'agronomie, etc... La FEUM est en accord avec la recommandation du rapport LeBel sur la conversion du Collège de Bathurst en un Institut de formation technique et professionnelle de langue française mais elle exige des précisions sur son rôle exact.

Elle rejette également la super-structure proposée par le comité pour administrer la seule université française. Elle accepte en gros la structure actuelle avec quelques modifications afin de donner une plus grande voix aux professeurs et étudiants de l'Université de Moncton au Conseil d'administration et au Sénat Académique.

D'autre part, la FEUM n'accepte pas le changement de nom de la nouvelle Université jusqu'à ce qu'un consensus soit atteint par les représentants des trois sites concernés pour trouver un nom adéquat.

La FEUM n'accepte pas la deuxième recommandation du rapport LeBel qui dit que l'Université Acadienne doit recevoir seule le mandat d'assurer la formation des étudiants de langue française du Nouveau-Brunswick. La FEUM s'accorde cependant avec le comité LeBel pour dire que tous les cours réguliers (exceptés ceux de langue) doivent être donnés en français. Par contre, la FEUM ajoute que les cours à l'éducation permanente peuvent être offerts en anglais à la condition de ne pas défavoriser les étudiants de langue française.

SAVIEZ-VOUS QUE . . .

Mme **Alvina Cormier,** est décédée dernièrement à Moncton à l'âge de 88 ans. Elle était l'épouse de feu dentiste Antoine J. Cormier et mère du dentiste George A. Cormier, classe 38, ancien président de l'A.U.M. de 1970 à 1971.

Arthur J. LeBlanc, grand ami de l'Université est décédé au début de mai à Moncton. Il était âgé de 55 ans. M. LeBlanc était le père de Ronald "Ronnie" LeBlanc, cl '75 bien connu pour ses talents de hockeyeur.

François Babin, cl '64, B.S.C., vient d'être nommé gérant général de la Coopérative Cartier de Richibouctou.

J. Bernard Castonguay, cl '45, travaille pour le ministère du revenu provincial, où il est gérant de la succursale de Montréal. Dans son travail, il doit s'occuper des taxes sur le pétrole, le tabac et la consommation en général.

Philippe P. LeBlanc, cl '12, est présentement retiré à Moncton. Employé de banque pendant plus de trente ans, M. LeBlanc a marié Lucie Hébert en 1918 et ils ont eu 5 garçons et 4 filles.

Carmella LeBlanc, cl '71 est mariée à Calixte LeBlanc depuis 1972. Le couple a eu des jumeaux, Christien et Catherine le 15 avril 1975. Carmelle enseigne à l'Ecole Clément Cormier de Bouctouche depuis trois ans.

Normand Caissie cl '75, (administration), est entré au service de la Banque de Montréal à Shédiac, N.-B., le 26 mai dernier. Il demeure cependant à Richibouctou.

Frédéric Arsenault, cl '63 a été nommé directeur-général de la société d'aménagement régional du Nouveau-Brunswick. M. Arsenault était directeur général adjoint depuis 1974. Originaire de Mont-Carmel, I. P.-E., il est marié à Terez Retfalvi de St-Basile, comté de Madawaska.

M. J. Patrice Blanchard, cl '53, a été nommé secrétaire du comité du Conseil des ministres du Nouveau-Brunswick sur le développement économique. M. Blanchard est également un représentant des anciens au conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton.

Le père **Donatien Gaudet,** cl '43, a été élu président de la société des acadiens du Nouveau-Brunswick, (S.A.N.B.) pour la prochaine année.

Léon Laforest, cl '68, originaire de Drummond, N.-B., vient d'accéder à la présidence de la A.E.F.N.B.

Georges LeBlanc, cl '71 de Moncton a été reçu à la prêtrise, en mai dernier à Moncton. Mgr Donat Chiasson, cl '52, archevêque de Moncton présidait la cérémonie. La nomination de Georges LeBlanc est la première à Moncton depuis 1971.

Soeur **Eléonore Chamberlain,** vient d'être nommée directrice de l'Ecole d'enseignement infirmier Providence à Moncton. Soeur Chamberlain dirigeait l'Ecole des infirmières Hôpital Georges Dumont depuis 1968. Elle a reçu une maitrise en éducation avec mention administration scolaire de l'Université de Moncton en 1974.

Alphonse Y. Melanson, cl '34, revenait au Campus après ces "quelques" années d'absence et complétait son allemand II au printemps! Maintenant représentant de la maison Lévesque, Beaubien Inc., il se préparerait en grand style pour un prochain voyage en Europe. . .

Michel Legault, cl '75, est agent d'information pour Information Canada à Moncton. Il est marié à Lucille Belliveau cl '69. Cette dernière enseigne à la polyvalente Mathieu-Martin de Dieppe, N.-B.

Alain Roberge, cl '68 est bibliothécaire, responsable des services techniques au CEGEP de Rivière-du-Loup, P. Q.

Réginald F. Arsenault, a été promu à la direction du service de la voie et de l'infrastructure pour le Canadien National à Edmundston. Réginald est de la classe '66.

Alphonse A. Arsenault, cl '27, réside présentement à St-Louis de Kent, N.-B.

VEUILLEZ NOUS AIDER

pour que votre nom soit correct sur notre liste

A

Association des Anciens
Université de Moncton
Moncton, N.-B.

☐ S.V.P., corriger le nom tel qu'indiqué.
☐ Substituer ce nom à celui apparaissant ci-contre.
☐ Rayer ce nom de la liste d'adresses.
☐ Ajouter ce nom à la liste d'envoi.

Nom .....
Adresse .....
Ville .....
Zone ..... Prov. .....

S.V.P., retourner LA PAGE COMPLETE pour nous permettre de comparer l'ancienne et la nouvelle adresse. N'oubliez pas d'indiquer la ZONE POSTALE.

M. RONALD A. LEBLANC
159, RUE EDGETT
MONCTON, N.-B.

Prise de position du Conseil des Gouverneurs

NDLR — Au moment de mettre sous presse, nous publions ci-dessous le texte des résolutions adoptées par le Conseil des Gouverneurs à sa réunion du vendredi 27 juin 1975. Il est à noter que les résolutions se rapprochent de très près des recommandations contenues dans le rapport du Comité LeBel, à l'exception de celles se rapportant aux structures et au changement de nom.

I—Enseignement technique et professionnel

Attendu que l'enseignement technique et professionnel est reconnu par le rapport du Comité LeBel comme un des moyens les plus efficaces de favoriser le développement régional;

Attendu que le Comité LeBel a constaté que New Brunswick Community College ne répond pas aux exigences de la population francophone;

Attendu que les francophones n'ont aucun institut de technologie.

L'exécutif du Conseil des Gouverneurs de l'Université de Moncton est d'accord avec le Comité LeBel lorsqu'il demande la création de l'Institut technologique de Bathurst, et supporte le principe de la création d'une commission francophone de l'enseignement supérieur non universitaire parallèle au New Brunswick Community College.

(adopté à l'unanimité).

II—Structure et nom

Attendu que le rôle d'une université est d'assurer un enseignement de haut calibre;

Attendu que l'Université de Moncton a déjà fait ses preuves comme institution d'enseignement universitaire francophone;

Attendu que les changements de structure proposés par le Rapport LeBel risquent de freiner le développement de l'Université de Moncton;

Attendu que les changements proposés ne sont pas de nature à améliorer la qualité de l'enseignement et de la recherche.

Il est résolu de **s'opposer** catégoriquement au changement de structure **tel que proposé** et au **changement de nom.**

(adopté avec 12 pour et 7 contre).

III—Modes d'opération

Attendu que l'on ne peut modifier la charte actuelle de l'Université de Moncton sans risquer des interventions nuisibles;

Attendu que l'Université de Moncton a déjà établi sa réputation autant par la qualité de son enseignement que par la valeur de son corps professoral;

Attendu que les relations entre les Collèges et l'Université se sont améliorées constamment au cours des dernières années;

Attendu que l'Université reconnait la nécessité de maintenir et de développer des institutions d'éducation adéquates dans le Nord-est et le Nord-ouest de la province;

Attendu que le Collège Saint-Louis-Maillet aurait le droit de maintenir tous les cours déjà en existence chez lui;

Attendu que le Collège de Shippagan aurait le droit de donner les deux premières années des cours offerts à Moncton.

Il est résolu d'intégrer ces deux collèges dans l'Université de Moncton, à savoir:

a) que l'Université de Moncton devienne propriétaire des bâtiments et édifices de ces deux campus;

b) qu'un seul budget intégré soit présenté à la Commission de l'enseignement supérieur;

c) que le personnel de ces institutions fasse désormais partie du personnel de l'Université de Moncton;

d) que des liaisons fortes et régulières soient établies entre ces institutions et l'Université;

e) qu'un comité de cinq personnes, à savoir le Chancelier, le Président du Conseil des Gouverneurs, le Recteur de l'Université de Moncton, le Recteur du Collège Saint-Louis-Maillet et le Recteur du Collège de Shippagan, soit chargé d'établir les modalités de fonctionnement.

(adopté avec 11 pour et 8 contre).

IV—Autonomie de l'université

Attendu que les gouvernements reconnaissent le principe d'autonomie administrative des universités et que l'Université de Moncton tient à préserver ce principe d'autodétermination;

Il est résolu que tout comité d'implantation devrait être constitué et nommé par l'Université de Moncton en collaboration avec les collèges Saint-Louis-Maillet et Shippagan.

(adopté avec 13 pour et 6 contre).